L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 30 DECEMBRE 1848.

[illegible] et publié par [illegible]
No. 85, rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 30 DECEMBRE

[illegible]

LA LEGISLATURE DE L'OHIO.

Nous avons annoncé hier que la législature de l'Ohio [illegible]. Nos lecteurs ignorent peut-être [illegible] sur le théâtre. Nous allons [illegible] en quelques lignes. C'est une page [illegible] qui a occupé [illegible] de la législature.

Les whigs pendant la dernière session de la législature avaient divisé en deux districts le comté de Hamilton où se trouve Cincinnati. Ce [illegible] les démocrates, avaient [illegible] pour désigner [illegible] la Constitution; un acte semblable dont la majorité aurait [illegible] pouvoir [illegible] les whigs [illegible] leurs adversaires [illegible] au moment [illegible] les cours [illegible]

[illegible]

Le jour de l'élection arriva. Les citoyens se portèrent aux polls avec calme; pas le moindre désordre, pas la moindre infraction aux ordonnances de police. Seulement dans le comté de Hamilton, dont un district nommait trois représentans et l'autre deux, les démocrates votèrent en masse pour cinq représentans en vertu de l'ancienne loi abrogée par les whigs. Ceux-ci de leur côté votèrent par district, en vertu de la loi nouvelle, et réussirent à nommer deux de leurs candidats; les démocrates dans les deux districts réunis avaient un vote supérieur, ce qui, selon eux, assurait le triomphe de leurs cinq candidats. On en vint au dépouillement du scrutin. Le greffier du comté, ardent locofoco, ne se gêna pas le moins du monde pour donner un certificat d'élection aux cinq candidats démocrates. Les deux whigs élus se munirent de la liste dressée par les inspecteurs et se présentèrent bravement à la chambre. Il y avait donc sept représentans au lieu de cinq pour le comté de Hamilton. Dans toute autre circonstance, on aurait pourvu à l'embarras dès les premiers jours; mais avec les cinq représentans de Hamilton, les démocrates avaient une majorité d'une ou deux voix, et en validant l'élection des deux représentans whigs ils se seraient trouvés en minorité. Or il s'agissait de nommer un sénateur au congrès des Etats-Unis, un juge de la cour suprême, des procureurs, de [illegible], &c. &c., et comme les partis sont également divisés au Sénat la chose valait bien la peine que les démocrates de la chambre essayassent de garder la majorité illégale que leur avait attribuée la décision arbitraire d'un greffier de comté.

Que firent les locofocos pour arriver à leurs fins. La Législature devait se réunir un lundi; dès le soir du dimanche les démocrates forcèrent les portes de la salle des séances et s'y installèrent sans façon. Le matin à 6 heures ils avaient élu un speaker et reçu les certificats d'élection des cinq membres locofocos du comté de Hamilton qu'un juge locofoco de la Cour Supérieure, appelé ad hoc, avait dûment assermentés. Les whigs arrivèrent à dix heures et furent tout étonnés de trouver la Chambre organisée. Ils ne voulurent pas cependant se soumettre, et nommèrent à leur tour un speaker et reçurent les certificats des deux représentans whigs de Hamilton [illegible].

Pendant près de deux semaines [illegible]

[illegible]

Ils ont fini par [illegible] des whigs [illegible]

Il était impossible [illegible] de choses durât. Les démocrates [illegible] chez et demandèrent [illegible]. Ils [illegible] l'examen d'un comité [illegible].

Voilà où en sont [illegible]. Nous saurons prochainement la décision de cette [illegible] en attendant la législature [illegible] des affaires publiques [illegible].

[illegible]

que peu pendant le choléra [illegible]. Il y a eu 26 décès dont [illegible] choléra. Le [illegible] prouve que les [illegible] pendant la journée d'hier, 42 [illegible], 26 dont morts et [illegible]

[illegible]

Chronique locale.

[illegible]

— Antonio [illegible] été [illegible] hier [illegible] devant la Première Cour de District.

[illegible]

Anderson [illegible] John Wilson, se plaint [illegible] un warrant a été lancé contre l'accusé.

[illegible]

[illegible] Armitage [illegible] d'avoir assailli le watchman McGeary [illegible] devant la Première Cour du District.

THEATRE D'ORLEANS.
Charles VI.

La reprise de Charles VI était attendue [illegible] Mme Berton [illegible]

[illegible]

Quant à la mise en scène, elle a été aussi satisfaisante que possible avec les ressources bornées que l'administration avait sous la main. Les costumes étaient assez exacts; seulement nous n'avons pas vu Mme Berton [illegible]

[illegible]

Pour en revenir à Charles VI, n'oublions pas de mentionner la manière heureuse dont un artiste modeste, M. Chaffrey, s'est acquitté du rôle de Duchâtel; il n'est moins intelligent et bon musicien, comme il le fait [illegible].

[illegible]

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No UN.

[illegible] 26 décembre 1848.

[illegible]

Lettres et Pétitions.

[illegible]

Une lettre de M. Wiltz [illegible]

[illegible]

Appel des Comités.

[illegible]

Ordonnance

Pour autoriser l'amortissement des billets de la Municipalité No. Un, qui ne sont pas encore payables par les bonds payables après le 1er janvier 1851.

Section 1re.—Il est ordonné que [illegible]

[illegible]

qu'on intérêt, s'en fera au bureau du Trésorier [illegible]

Section [illegible]

[illegible]

Section 3me—Il sera de plus ordonné qu'il sera [illegible]

[illegible]

Département des travaux publics et améliorations
20 novembre 1848.

A.

PASSIF.

Billets à payer échus,	$135,600 08		
" en décembre 1848	14,999 [illegible]		
" janvier 1849	103,396 [illegible]		
" février "	103,107 22		
" mars "	33,751 11		
" 1er avril au 3 nov. 1849	196,548 93		
" 1er nov 1849 à 1854,	217,211 03	833,405 08	
Bons payables en 1862 à John McDonogh, portant 6 pour cent d'intérêt,		217,000	
Circulation de la Municipalité No Un,		10,475	
Bons à 1, 2, 3, 4 et 5 ans,		7,100	
Certificats à un an, portant 10 pour cent,		100	
Procès pendants à la Cour suprême, Bell & Gdots vs. Municipalité No 1, environ	15,000		
Mandats payables comptant, département de la police,		2,073 [illegible]	
Mandats payables comptant, département des travaux publics et améliorations,	20,058 10	30,030 52	

ACTIF.

	Valeur approximative.	Valeur réelle.
Balance en caisse 20 novembre 1848,		1,355 50
Billets à recevoir, dû en 1849, 1850 et 1851,	20,113	20,113
Do protesté	25,[illegible] 94	10,500
20 bons de $1000 de la Municipalité No 3,	20,000	
Actions de la Banque des améliorations,	20,000	
Compagnie des archives du Bas district,	4,000	
Capital de la prison de paroisse,	94,[illegible]	
Capital de la prison de police	[illegible]	
Capital de terrains [illegible]	150,[illegible] 60	150,[illegible]
Billets à recevoir, déposé à la Banque de la Louisiane, [illegible]	14,[illegible]	14,[illegible]
Propriétés foncières, [illegible]	44,[illegible]	
Procès de Mme de Pontalba,	10,000	10,000
Dû par la Municipalité No 3,	[illegible]	
Procès pendant à la Cour suprême contre la Banque des Citoyens	1,000	

Recettes et Dépenses [illegible]

Département des Travaux Publics [illegible]

[illegible]

Marché à la viande	[illegible]
Marché aux légumes	[illegible]
Marché du Carmen [illegible]	[illegible]
Ferme de Ferry	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Département de la Police

[illegible]

DEPENSES.

[illegible]

[illegible]	179,321 13
	$645,115 07

Après disposition des règlemens, M. John Duncan présente la résolution suivante qui est adoptée:

Résolu qu'un congé de quatre jours est accordé à M. A. Michel, sergent d'armes de cette Municipalité, à partir du 30 de ce mois.

Après disposition des règlemens, M. Barnes présente la résolution suivante, qui est référée au comité de finances:

Résolu que le trésorier du département de la police est autorisé à payer au second [illegible] la somme de cent vingt piastres pour services rendus à cette Municipalité pendant qu'il était sous les ordres du bureau de santé.

M. Burthe, au nom du comité judiciaire, présente la résolution suivante qui est adoptée:

Résolu que le comité judiciaire est autorisé à [illegible] avec nos représentants à Washington, et d'engager un avocat pour défendre les intérêts de cette corporation dans le procès de la Municipalité No Un, [illegible] Sultana, porté à la Cour Suprême des Etats-Unis sur un writ d'erreur.

Une motion d'ajournement est faite et perdue.—A la demande de M. Fabre, il est décidé que quand le Conseil s'ajournera, il s'ajournera au mardi 2 janvier 1849.

M. J. C. Duncan, président du comité des réclamations, présente le rapport suivant, qui est adopté:

Le comité des réclamations auquel a été référée la pétition de M. Henry C. Borrows, à l'honneur de vous soumettre très respectueusement le rapport suivant:

Le comité a examiné cette pétition et d'après les faits exposés, je le considère [illegible] digne de la considération [illegible] du Conseil. En effet, le pétitionnaire [illegible] la rue Prieur et Johnson [illegible]

La réclamation du pétitionnaire est, et [illegible] qu'elle ne doit occuper [illegible]

J. C. Duncan,
Jos. Dorsand.

M. Lapais, au nom d'un comité spécial, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels, sur motion, sont mis à l'ordre spécial du jour pour la séance prochaine.

Le comité spécial auquel ont été référées les résolutions de l'honorable membre du septième district et la lettre de M. [illegible] Fernandez, à l'honneur de rapporter qu'il a, après [illegible]

[illegible]

[illegible] de la Municipalité No Un, [illegible] Le 28 octobre 1840, [illegible]

[illegible] la Caisse Centrale est restée une dette de [illegible]

Joseph Reynes, Secrétaire.

[illegible] M. J. P. Kerwan [illegible] propriété [illegible]

En opposition à la lettre signée par deux citoyens possédant des propriétés dans le voisinage, l'on prétend [illegible]

Une des objections de la majorité à cette bâtisse c'est qu'elle doit augmenter les dangers du feu pour les propriétés environnantes. Cette assertion est repoussée par le fait qu'elle est assurée dans quatre compagnies d'assurance [illegible]

Enfin qu'il me soit permis d'ajouter que si cette bâtisse a pu soutenir la scrupuleuse examen de quatre différents inspecteurs pour les compagnies d'assurance, qui l'ont assurée au prix qu'elles prendraient pour les bâtisses en briques de la ville, ce doit être une preuve suffisante pour le Conseil [illegible] qu'elle est sûre.

Je ne puis attribuer l'opposition que l'on apporte à cette bâtisse, qu'à un [illegible]

Je recommande en conséquence, que M. Kerwan dans la [illegible]

Richard Hanna

Résolu que M. J. P. Kerwan [illegible] possesseur de sa propriété, située à [illegible] la rue Bourbon et au Passage de la Bourse [illegible]

Sur motion, le Conseil s'ajourne à mardi 2 janvier 1849, à 5 heures P. M.

JOSEPH REYNES, Secrétaire.

[illegible]

NECROLOGIE.

A FELIX CABALLERO.

Une intelligence supérieure s'éteint [illegible] La Providence [illegible]

[illegible]

Que le Ciel t'ouvre [illegible] Adieu [illegible]

Je ne dirai donc pas, à Félix, quelles espérances on [illegible]

Un ami de la famille habitant [illegible] de la campagne

LISTE MARITIME

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES

[illegible]

ARRIVES

[illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

SUCRE—Le mauvais temps et le manque de moyens de transport a considérablement gêné les affaires de ce marché. [illegible]

MELASSE—Sous l'influence du mauvais temps, ce article a baissé [illegible]

CEREALES—Le mais a souffert des mêmes causes que la farine. [illegible]

FARINE—La difficulté de se procurer des charrettes, et le mauvais temps qui a régné [illegible]

GRAISSE—Ce marché est peu animé [illegible]

LARD PURE—Nulle transaction importante [illegible]

PORC—Cet article est plat; les prix sont les mêmes. [illegible]

PORC—La demande est peu active [illegible]

FLOUR—[illegible]

QUAKER—Il ne s'est rien fait de la semaine.

WHISKEY—Ce marché était peu animé. [illegible]

BEURRE [illegible]

[illegible]

LEGION DE LA LOUISIANE.
ORDRES GENERAUX.
No. 18.

CONFORMEMENT à l'ordre du [illegible] la Légion [illegible]

[illegible]

D. AUGUSTIN, Brigadier Général.
E. F. Dumesay, Aide-de-Camp.

COMPAGNIE DES CARABINIERS SUISSES.

ATTENTION!!!

[illegible] la compagnie des Carabiniers Suisses [illegible]

Nouvelle-Orléans, le 30 décembre 1848.

Par ordre du capitaine,
[illegible], Sergent Major.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1848.

CETTE Banque sera fermée le 25 courant, jour de Noël, ainsi que le jour de l'an [illegible]

[illegible] DAVIS, Caissier.

BANQUE DE CITE

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1848.

CETTE Banque sera fermée lundi prochain 25 décembre 1848 (Jour de Noël) [illegible]

[illegible] PALFREY, Caissier.

COMPAGNIE DU RAIL ROAD [illegible]

[illegible]

CHARLES BARTLETT [illegible]
22 déc. Secrétaire

EXPOSITION
D'ORFEVRERIE GALVANIQUE,
DE LA
FABRIQUE
DE Messrs Ch. CHRISTOFLE & Cie.

[illegible]

[illegible]

[illegible] LASHIN
[illegible]

[illegible]

AUGUSTE BARRAUD,
Coiffeur-Parfumeur.

[illegible]

GIQUEL & JAMISON,
No. 6, rue Chartres.

RECEVRONT par le prochain paquebot de New-York et le navire May [illegible] du Havre, les articles suivants [illegible]

[illegible]

GIQUEL & JAMISON,
No. 6, rue de Chartres

Le soussigné arrivant de France, [illegible]

[illegible]

[illegible]

Banque des Mécaniques & Traders.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1848.

L'ELECTION annuelle de six Directeurs de cette Institution aura lieu lundi, 20 [illegible] de 10 heures à 2 heures P. M., à la Banque.

SAM'L G. BELL, Caissier.

Institution pour les deux Sexes.

(En Anglais et en Français)

CETTE Institution établie depuis [illegible]

[illegible]

MONSIEUR SOUTHERLAND, [illegible]

PERDU OU EGARE

UN mandat de $1,000 [illegible]

[illegible]

Champagne Champagne

[illegible]

Marchandises Suisses.

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi 30 décembre 1848

Seconde représentation de la reprise de
CHARLES VI

Grand opéra en cinq actes. d'Halevy
On commencera à 6 heures 3/4.

La brochure de Charles VI, avec traduction anglaise, se vend au bureau du théâtre [illegible]

GRAND BAL

CIVIL ET MILITAIRE, ET SOUPER,
En l'honneur du major-général ZACHARY TAYLOR, du Président des Etats-Unis,
A L'ARMORY HALL,
LE 8 JANVIER 1849.

LA liste de souscription au bal et souper [illegible]

[illegible]

Par ordre du comité
JAS. BROOKS, directeur.

SALLE ST-LOUIS.

BAL ET SOUPER d'inauguration [illegible]

[illegible]

SALLE ST-LOUIS.

Bals masqués de société.

[illegible]

ETRENNES MUSICALES

DES Albums [illegible]

[illegible]

F. ZAMBELLI [illegible]

HOTEL ST LOUIS

CE magnifique établissement [illegible]

[illegible]

[illegible]

FERBOS FRERES
encoig. Royale et Dumaine.

[illegible]

Mme DUBALEN

156, Rue Royale:

A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nlle Orléans qu'elle vient de recevoir des manteaux [illegible]

DEMANDE DE PENSION—Un Monsieur [illegible]

Eglise Episcopale des Méthodistes Africains.

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

J. E. LOBRE & Cie.

[illegible]

GUACO.

[illegible]

Compagnie de la Banque [illegible]

[illegible]

N. N. WILKINSON Caissier

AVIS AUX DAMES

[illegible]

LIVRES POUR ETRENNES.

PAR OSBIENS, reliure [illegible]

[illegible]

C. GOBIN, rue de Chartres, 131.

VENTE ET LOTERIE.

Salon de la Parisienne, No. 252, rue Royale.

[illegible]

FERNANDO JURES, 252, rue Royale.

AVIS.

MESSIEURS les architectes de la ville de la Nouvelle-Orléans sont invités à soumettre [illegible]

[illegible]

ANT. DUBUC, Secrétaire

JOUETS, JOUETS, JOUETS!
AU
Grand Bazar de la rue de Chartres
No. 64,
ENTRE BIENVILLE ET CONTI
J. E. LOBRE & Cie.,

INVITENT respectueusement les dames et le public à visiter leur immense assortiment de jouets [illegible]

[illegible]

W. G. SCHLUTT.

[illegible]

Remède contre le Choléra.

[illegible]

JOUETS, JOUETS, JOUETS
AU
Grand Bazar de la rue de Chartres

J. E. LOBRE & Cie.
84, rue de Chartres,

[illegible]

FROST & Co.
No. 10, rue des Magasins.

[illegible]

C. J. WHEELER,
5, Bank Place

[illegible]

100 de recompense.

[illegible]

Ventes, [illegible] du Gouvernement.

[illegible]

[illegible]

B. VALLS, 37, rue Conti.

[illegible]

A VENDRE en débarquement du navire [illegible]

[illegible]

[illegible]

J. P. LASSERRE, Horticulteur,

Rue Conde, No. 20, en face de la Maison [illegible]

[illegible]

[illegible]

Chaussures, Souliers et Brodequins

[illegible]

[illegible]

HAYMAN & HOLDEN,
93, Magasins et 11 Magasins Rouges, Municipalité.

[illegible]

DUBUCH Frères.

[illegible]

POUGET Frères.

[illegible]